



## Ville du Moule Direction des Affaires Scolaires Avis aux Parents

Dans le cadre des décrets régissant l'organisation du temps scolaire, les conseils d'écoles se sont prononcés par vote réalisés entre Décembre 2017 et Janvier 2018. Ce vote à la quasi-unanimité des voix s'est porté pour le retour à la semaine de 4 jours. Le comité de pilotage du PEDT a décidé de respecter ce vote, cette décision a été validée par le Rectorat.

Le Maire du Moule a l'honneur de vous informer de la nouvelle organisation horaire scolaire et périscolaire à compter de la rentrée de Septembre 2018 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Périscolaire matin	6h30-8h00	6h30-8h00	Accueil de loisirs 6h30- 18h30	6h30-8h00	6h30-8h00
Ecole Matin	8h00-11h30	8h00-11h30		8h00-11h30	8h00-11h30
Pause méridienne	11h30-13h30	11h30-13h30		11h30-13h30	11h30-13h30
Ecole Après-midi	13h30-16h00	13h30-16h00		13h30-16h00	13h30-16h00
Périscolaire soir	16h00-18h00	16h00-18h00		16h00-18h00	16h00-18h00

Le ramassage des élèves inscrits aux transports scolaires s'effectue aux mêmes horaires le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La Direction des Affaires Scolaires reste à votre disposition pour tout complément d'information.

**Merci de votre attention.**

  
Le Maire  
G.LOUIS-CARABIN